

jusqu'au 31 mai. A ce moment-là, à moins qu'il y ait eu amélioration notable ou progrès marqué vers un règlement politique, le Canada se retirera de la CICS -- accordant aux parties en cause 30 jours de délai pour trouver un remplaçant. Il a été difficile pour nous d'en arriver à cette décision. Voici quel était notre dilemme. Les Canadiens demeurent soucieux de servir la cause de la paix en Indochine tant qu'il existera le moindre espoir d'une solution pacifique à laquelle peut être utile la présence ou le rôle du Canada au sein de la Commission. Mais entre-temps, le Gouvernement était résolu à ce que les Canadiens ne participent pas à une charade dans laquelle ils seraient requis de surveiller non pas un cessez-le-feu, mais des hostilités continuelles et fort probablement une escalade possible.

En d'autres termes, la réputation internationale du Canada est étroitement associée à notre participation aux efforts internationaux déployés pour que le maintien et la surveillance de la paix soient une réalité. C'est bien ainsi que nous entendons notre rôle au Vietnam.

En prenant notre décision nous étions très conscients que parmi les diverses lignes de conduite, il n'en existait aucune qui répondrait à tout ce qu'on exigeait de nous ou qui serait approuvée unanimement à l'extérieur du Canada.

Notre approche à la participation aux activités de la Commission a été inspirée dès le début par nos 19 années d'expérience des plus décevantes au sein de l'ancienne Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine. Plusieurs d'entre vous n'ont sans doute pas eu vent de cette Commission antérieure. Dans ce cas, vous êtes irréprochables, car pendant 17 ans sur 19, l'ancienne Commission n'a été d'aucune utilité. C'est qu'au lieu de surveiller le maintien de la paix, la Commission s'est trouvée à observer le déroulement d'une guerre.

En nous fondant sur cette expérience, nous avons présenté aux négociateurs de l'Accord de Paris portant sur le Vietnam une série de conditions qui, si elles étaient remplies, donneraient à notre avis aux arrangements de maintien de la paix un caractère pratique et plausible. Certaines de ces mesures ont été acceptées, mais lorsque les documents finals ont paru, il était clair que les arrangements de surveillance laissaient beaucoup à désirer.

Nous nous sommes particulièrement préoccupés de l'établissement d'une administration politique continue à laquelle la Commission et ses membres pourraient faire rapport. Cela avait été une grave omission dans les arrangements afférents à l'ancienne Commission. Comme chef de la délégation canadienne à la Conférence de Paris à la fin de février, j'ai fort insisté à ce sujet, mais sans grand succès.

En tenant ces propos, je ne veux en aucune façon laisser croire que les négociateurs n'ont pas accompli leur tâche. Comme je l'ai déjà déclaré à maintes reprises, c'est indubitablement le meilleur accord qu'on ait pu négocier dans les circonstances, et les résultats ont, en dépit de tout, changé le cours des événements du monde en direction d'un nouvel et heureux objectif.